

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT
ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du procès-verbal de la séance du lundi 11 octobre 2021

Objet : Demandes d'adhésion

L'an deux mille vingt-un, le 11 octobre à 10h30,

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 23 septembre 2021

Nombre de membres : en exercice : 302 ; présents : 59 ; votants : 51 ; procurations : 6

Présents : Artigue Pierre, Astor Jean-Louis, Aury Jean-Pierre, Bignon Christine, Boissières Jean, Boudard-Pierron Charlotte, Avriillaud Isabelle, Boureau Pascal, Boissières Jean, Boudibi Sophie, Bruston Joël, Camus Anne-Lise, Carral Alain, Chantran Thierry, Cortyl Fabienne, Coudrais Michel, Douarche Joëlle, Druille Gérard, Degers Laurence, Durieux Antoine, Emery Françoise, Fabre Jean-Luc, Fabre Jean-Michel, Fernandez Marc, Goffre-Pedrosa Inès, Graglia Fabrice, Guillemin Thierry, Henry Sébastien, Ho Bastien, Larrieu Guy, Leyreloup Marie, Lhoste Maryline, Martin Guy, Miro Bertrand, Morice Michel, Nadaud-Bassuel Laure, Penavaire Sandrine, Perez Daniëlle, Peyre Claudine, Peyrucain Eric, Puertolas Yannick, Roques Geneviève, Rostaing Nicolas, Rumeau Nathalie, Sans Pierre, Siorat Florence, Soucasse-Piquemal Eliane, Vergne Nathalie, Vinson Anne, Vitet Martine, Zolli Daniel

Absents représentés : Croquette Martine (pouvoir donné à M. Fabre), Flouressus Sandrine (pouvoir donné à M. Boureau), Gabrieli Alain (pouvoir donné à M. Fabre), Saint-Aubain Anaïs (pouvoir donné à Mme Goffre-Pedrosa), Taravella Aurélien (pouvoir donné à Mme Goffre-Pedrosa), Tudela François (pouvoir donné à M. Boureau)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les courriers de demande d'adhésion des communes d'Odars et de Miramont-de Comminges ;

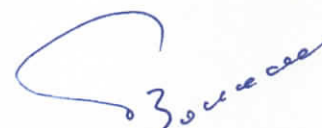
Vu le courrier de sollicitation du Musée du bois et de la marqueterie d'être associé au Syndicat en qualité de membre associé ;

Vu le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement :

- décide d'approuver les adhésions des communes d'Odars, de Miramont-de Comminges ;
- prend acte de la demande du Musée du bois et de la marqueterie pour être membre associé au syndicat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU

Président

Haute-Garonne Environnement